

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC189

présenté par
M. Bois, rapporteur

ARTICLE 4

Rédiger ainsi le début de cet article :

« Le Centre national de la musique bénéficie ... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.